

Affaire de la structure de micro-finance Bâtisseurs des richesses (BR) Sarl

Yves Mapakou a été "localisé" en France, mais non ... "interpellé"

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE a fait grand bruit sur les réseaux sociaux et même dans plusieurs médias nationaux dont l'Union, la semaine dernière. Nul ne sait d'où est venue cette information. Mais telle une traînée de poudre, elle s'est aussitôt répandue, laissant croire que Yves Mapakou, du nom du patron de la structure de micro-finance Bâtisseurs des richesses (BR) Sarl, activement recherché par les autorités judiciaires gabonaises pour son rôle présumé dans la vaste escroquerie dont ont été

victimes les épargnants de sa structure, aurait été interpellé par la police française. Il n'en est, hélas, rien ! Une source judiciaire gabonaise, contactée hier matin par l'Union, précise que le DG de BR Sarl « a été signalé et non interpellé » par la police française, au moment où il s'apprêtait à prendre un vol en direction des Etats-Unis. Si ladite source reconnaît que dans ce dossier, la coopération policière a bien fonctionné entre Libreville et Paris, à travers notamment l'organisation internationale Interpol, qui a réussi à « localiser » le mis en



Photo : DR

Yves Mapakou séjourne actuellement en France. Son arrestation, puis son extradition dépendront de la diligence des autorités gabonaises.

cause, il y a que l'interpellation de ce dernier ne pouvait se faire tant qu'un certain nombre de

procédures visant à rendre légale cette démarche n'auront pas été initiées par les autorités gabo-

naises, en vue de son extradition. C'est ce à quoi celles-ci s'attelleraient actuellement, afin que Yves Mapakou, pour le moment interdit de quitter le territoire français, soit extradé vers Libreville dans les tout prochains jours. Mais il va de soi que la durée de cette interdiction va dépendre de la diligence avec laquelle les autorités gabonaises vont satisfaire aux exigences de la partie française, conformément aux procédures internationales en vigueur dans ce genre de dossier. Pays respectueux des droits de l'Homme, la France ne voudra assurément pas, définitivement,

priver M. Mapakou de sa liberté de se mouvoir, en dehors des dispositions légales. C'est dire combien la balle est dans le camp des responsables gabonais, qui doivent absolument se presser pour faire extraditer le pasteur Yves Mapakou, pour qu'il vienne répondre, devant la justice de son pays, des faits graves dont il est accusé. C'est, du moins, ce qu'espèrent de nombreux épargnants et observateurs, qui continuent à croire qu'après le scandale qu'elle a engendré, l'affaire BR Sarl constitue encore une priorité pour les sphères dirigeantes nationales.

Au sortir de son audition hier après-midi chez le procureur de Libreville

APD en liberté provisoire, en attendant le procès

ON
Libreville/Gabon

LIBERTÉ provisoire pour Achille Patrick Dindoumou et Orcel Vianney Mikoto. Ainsi, en a décidé,

hier après-midi, le procureur de Libreville, mettant ainsi fin à la garde à vue de près d'une semaine du journaliste des hebdomadaires « Echos du Nord » et « Faits Divers », et du neveu de la plaignante, à la Brigade

spéciale de la police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville. Entendus dans le cadre d'une procédure pour harcèlement, tentative d'escroquerie et chantage exercés sur une dame d'affaires, Léa Boussougou, les deux mis

en cause ont quitté les locaux du tribunal peu après 17 heures. Ils devront cependant revenir le 6 mai prochain, dans le cadre d'un procès mettant aux prises toutes les parties citées dans l'affaire.

Parmi elles, cinq autres personnes actuellement recherchées, dont Pendi, un membre de la rédaction de notre confrère Gabon Matin. Des aveux des mis en cause, c'est ce dernier qui aurait contacté et fourni à

Achille Patrick Dindoumou les documents personnels de la dame pour publication. Le 6 mai prochain, ce sera alors leur parole contre celle de Léa Boussougou.

Agression physique

Un malentendu se solde par des points de suture à la Campagne

COE
Libreville/Gabon

QUATORZE points de suture et 18 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT) : c'est la conclusion du certificat médical délivré le samedi 23 avril dernier à celui qui, ayant requis l'anonymat, se présente comme une victime d'une agression physique - elle aurait été perpétrée à l'aide d'un morceau de bois - par Mefe Allogo, Gabonais de 26 ans, pizzaiolo.

D'après le rapport d'enquête, les faits se seraient produits ce même samedi, au lever du jour, au quartier La Campagne, dans le 2e arrondissement de Libreville, non loin de l'église St Michel de Nkembo. Le mis en cause rentre d'une virée nocturne, en compagnie de deux jeunes filles. Le groupe arrête un taxi à proximité d'une église éveillée du coin, et propose au conducteur 1500 francs pour être déposé au quartier Louis. Le chauffeur de taxi accepte. Celui-ci emprunte la ruelle passant par



Photo : COE

Mefe Allogo, l'agresseur présumé, attendant d'être présenté devant le parquet.

Atong-Abè, pour ressortir à Nkembo. Ce que Mefe Allogo a du mal à accep-



Photo : COE

La victime recevant des soins au Chul.

ter, au regard de l'insécurité qui prévaut dans ces secteurs. Il le fait savoir à

son interlocuteur. Qui, lui, ne l'entend pas de cette oreille. Une dispute éclate alors entre les deux. Le pizzaiolo demande alors au taximan de le ramener au point de départ. Ce que l'autre n'hésite pas à faire. Mais, une fois de nouveau à La Campagne, le transporteur exige le paiement de la somme proposée. Refus de Mefe Allogo, arguant de n'avoir pas été débarqué à la destination demandée. S'ensuit un échange de coups. D'un côté, le transporteur urbain, muni d'un cric et Mefe Allogo,

ayant pour arme un morceau de bois qu'il assène sur la tête du chauffeur. À la vue de son sang, le malheureux conducteur de taxi appelle ses frères au téléphone. Ces derniers débarquent et se chargent d'abord de conduire Mefe Allogo à la Direction de la sûreté urbaine (DSU), sise au Komo, avant d'amener le blessé au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) pour des soins. Mefe Allogo devrait être présenté aujourd'hui devant le parquet de Libreville, qui décidera de son sort.

Lutte contre les stupéfiants

40 bonbons de cannabis saisis chez Bukwélé à Lalala-à-droite

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ vers 11 heures, à son domicile de Lalala-à-droite, le 24 avril dernier, pour détention, consommation et vente du cannabis, le Camerounais Alain Bukwélé, 24 ans, sans emploi, devrait être présenté aujourd'hui devant le parquet de Libreville, par l'Office cen-

tral de lutte antidrogue (Oclad). En plus, 40 bonbons de cannabis ont été retrouvés au cours de la perquisition effectuée à son domicile. Le rapport d'enquête indique qu'Alain Bukwélé se procure le produit prohibé auprès d'un certain "Thierry", actuellement en fuite et dont il déclare ignorer le domicile. Il confie aux enquêteurs qu'il a fait la connaissance de ce dernier à travers un de ses amis qui, du reste,



Photo : COE

Alain Bukwélé et ses 40 bonbons de cannabis au poste de police.

était son client. Son pote aurait ainsi été la courroie de transmission entre ce fournisseur de cannabis en cavale et lui. Jusqu'à ce qu'il décide de nouer des liens directs avec le présumé dealer. C'est ainsi qu'il achètera 15 petites boules de cannabis, à raison de 1000 francs l'unité pour un montant total de 40 000 francs auprès de ce dernier au bar "Transparent". Ensuite, il subdivise le produit en bonbons au

même prix. Il sera donc surpris dimanche dernier par les éléments de l'Oclad, trahi par un indic. C'est en procédant à la perquisition de son domicile que les agents retrouvent les 40 bonbons du produit illicite, soigneusement rangés dans un sac caché dans un coin de la maison. Conduit au poste, Bukwélé a reconnu les faits qui lui sont reprochés.